

Danielle BRULEBOIS

Députée du Jura

Conseillère Départementale

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale et de
la Jeunesse
101 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/Réf : MC20-04-11

Lons le Saunier, le 23 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention une proposition concernant la mise en place d'une distribution de lait généralisée sous forme de briques UHT dans les écoles dans le but d'éviter la destruction des surplus de production.

La saturation des marchés mondiaux et l'arrêt de la restauration hors domicile, conséquences de l'épidémie du Covid, entraînent une grave crise laitière avec un effondrement du prix du lait. Les éleveurs, dans de nombreux territoires, sont confrontés à des arrêts de collecte et à des demandes de réduction des volumes. Il nous est aujourd'hui très difficile de constater que les agriculteurs désespérés produisent à perte et doivent jeter leur lait, faute de débouchés. La surproduction pour les producteurs laitiers, c'est la double peine : le stockage que la Commission Européenne devrait permettre (beurre et poudre) est une solution qui va malheureusement contribuer à faire chuter les prix.

Redonner un revenu décent aux producteurs est aujourd'hui est une priorité pour nous. Il faut chercher de nouvelles voies.

Alors que le petit-déjeuner gratuit à l'école doit encore se généraliser, l'Etat a financé cette mesure à hauteur de 6 millions d'euros en 2019. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions.

Alors pourquoi l'Etat ne financerait-il pas une distribution de lait et produits laitiers dans toutes les écoles de France sur le modèle de Pierre Mendès France, qui, en 1954 alors président du Conseil, a instauré le verre de lait quotidien pour les écoliers.

Cette mesure était destinée à lutter contre la dénutrition en période d'après-guerre. Aujourd'hui c'est la malnutrition qui reste d'actualité. En effet la recommandation du PNNS, programme national nutrition santé, qui préconise aux enfants et aux adolescents la consommation de trois à quatre produits laitiers par jour, est suivie par seulement 3 enfants sur 10 en moyenne.

A partir de 1976, l'Union européenne a subventionné la distribution de lait dans les écoles. Ce programme était destiné à encourager les enfants à consommer du lait et des produits laitiers, et à les sensibiliser à des habitudes alimentaires intégrant les produits laitiers. Les États membres sont aujourd'hui autorisés à adapter le programme à leur pays.

Le contexte n'est plus le même mais le passé peut nous inspirer pour résoudre les difficultés actuelles.

Et nous aurions deux bonnes raisons de distribuer des produits laitiers dans toutes les écoles.

D'abord pour soutenir le revenu des agriculteurs et leur donner une nouvelle piste pour écouler le lait, fruit de leur travail au lieu de le détruire.

Ensuite parce que nous avons le souci de la qualité du petit déjeuner des écoliers de France . Le lait est bon pour la santé grâce à sa composition : richesse en calcium, vitamines, minéraux et autres nutriments, sans oublier l'eau en grande proportion pour la réhydratation. Pour les élèves qui déjeunent mal ou pas avant de partir à l'école, une briquette ou un verre de lait vaut mieux nutritionnellement que certains aliments trop sucrés ou trop gras.

La pause « lait » du matin sous forme de petites briques stérilisées UHT dont la distribution est pratique, peut constituer l'occasion d'une activité pédagogique pour les enseignants comme sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée, aux bonnes habitudes alimentaires et à la connaissance du produit dans la détente et le partage.

Pour toutes ces raisons nous vous remercions par avance, Monsieur le Ministre, de bien vouloir examiner notre proposition. Nous vous prions d'agréer l'expression de notre plus haute considération.



Danielle BRULEBOIS

Liste des Députés cosignataires :

- **Didier LE GAC** – Député du Finistère ;
- **Frédérique LARDET** – Députée de Haute-Savoie ;
- **Marion LENNE** – Députée de Haute-Savoie ;
- **Claire O’PETIT** - Députée de l’Eure ;
- **Jean-Charles COLAS-ROY** - Député de l’Isère ;
- **Jean-Luc FUGIT** - Député du Rhône ;
- **Adrien MORENAS** – Député du Vaucluse ;
- **Thomas RUDIGOZ** – Député du Rhône ;
- **Julien BOROWCZYK** – Député de la Loire ;
- **Bertrand SORRE** – Député de la Manche ;
- **Florence GRANJUS** – Députée des Yvelines ;
- **Philippe HUPPE** - Député de l’Hérault ;
- **Yannick HAURY** – Député de Loire-Atlantique ;
- **Marguerite DEPRez-AUDEBERT** – Députée du Pas-de-Calais ;
- **Nicole DUBRE-CHIRAT** – Députée du Maine-et-Loire ;
- **Sonia KRIMI** - Députée de la Manche ;
- **Yves DANIEL** – Député de Loire-Atlantique ;
- **Denis SOMMER** – Député du Doubs ;
- **François JOLIVET** – Député de l’Indre ;
- **Pierre CABARE** – Député de la Haute-Garonne ;
- **Patrick VIGNAL** – Député de l’Hérault ;
- **Damien PICHEREAU** – Député de la Sarthe ;
- **Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT**- Députée de l’Isère ;
- **Aude BONO-VANDORME** – Députée de l’Aisne

- **Jean-Pierre CUBERTAFON** – Député de Dordogne ;
- **Fabienne COLBOC** – Députée d’Indre-et-Loire ;
- **Xavier BATUT** – Député de Seine-Maritime ;
- **Mireille ROBERT** – Députée de l’Aude ;
- **Souad ZITOUNI** – Députée du Vaucluse ;
- **Jean-Philippe ARDOUIN** – Député de Charente-Maritime ;
- **Nadia ESSAYAN** – Députée du Cher ;
- **Pascale BOYER** – Députée des Hautes-Alpes